



Visite reprise après un arrêt maladie

Par **balia**, le **29/03/2014** à **07:04**

Bonjour.j ai un souci.en arrêt maladie pour lombalgie pendant 33jours du lundi 11 février au samedi 15mars.j ai travaillé lundi 17 mars ensuite en congé payé pour 5 jours jusqu'au samedi 22 mars(congé que j avais posé fin d année 2013).j ai repris mon poste le lundi 24 mars.nous sommes aujourd'hui le 28 mars et aucune visite de reprise et toujours des douleurs lombaire.(je porte une ceinture).que dois-je faire sont t'ils dans leurs droits?je risque quelques chose?je suis perdu.mon dos est toujours douloureux merci

Par **P.M.**, le **29/03/2014** à **09:08**

Bonjour,
Normalement, l'employeur devait vous convoquer dans les 8 jours à la visite de reprise, vous pourriez lui demander qu'il le fasse rapidement si le médecin traitant ne vous met pas de nouveau en arrêt...